

&gt; ZOOM SUR...

# Le tableau de bord

Le 12 mars 2009 a marqué le lancement officiel de la mise en œuvre du SAGE Scarpe aval. Afin d'évaluer les actions menées, des indicateurs ont été définis et synthétisés au sein d'un tableau de bord.

Le tableau de bord de suivi/évaluation du SAGE constitue un outil de communication et d'aide à la décision pour la CLE et l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre du projet.

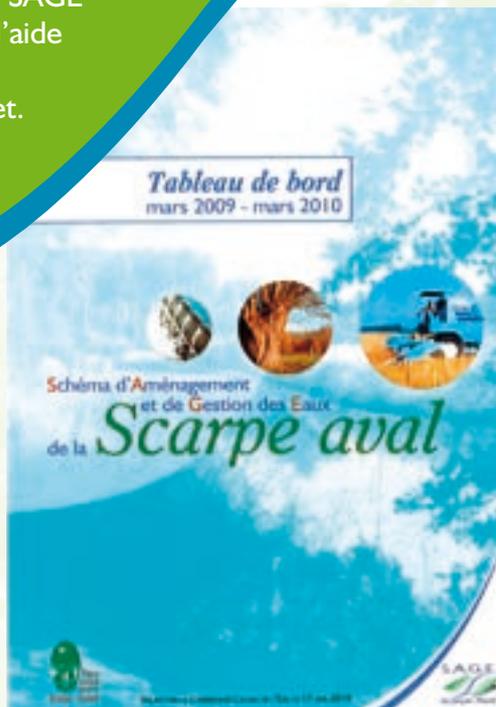
Organisé autour des grands enjeux pour la gestion de l'eau du territoire, il regroupe 34 indicateurs.

**Le tableau de bord permettant l'évaluation de la 1<sup>re</sup> année de mise en œuvre a été validé par les commissions thématiques de la CLE et en séance plénière de la CLE, le 17 juin 2010.**

Voici quelques exemples d'indicateurs :

## Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations du SAGE. 2 indicateurs ont été définis pour évaluer la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme : le niveau d'association de la CLE (indicateur 1) et la superficie d'espaces à enjeux définis par le SAGE et pris en compte dans les PLU (classés en zone N ou secteur spécifique) : indicateur 4.b.



### Indicateur 1. Niveaux d'association de la CLE dans les PLU

Commune	Fourniture des données	Réunion	Consultation
Beuvry la Forêt	×		
Bruille St Amand	×	×	×
Chateau l'Abbaye	×	×	
Faumont		×	
Hasnon	×	×	
Hérin			×
Orchies	×		
Pecquencourt	×		
Râches			×
Raimbeaucourt	×		
Raismes	×		
Roost Warendin	×	×	
Rosult	×		
Scot Valenciennois	×	×	
Somain	×	×	
Vred	×	×	
Wallers	×		
Warlaing	×	×	

#### Exemple de lecture du tableau

La Commune de Roost Warendin a sollicité la CLE pour l'obtention des données à prendre en compte dans le PLU et a associé la CLE aux réunions d'élaboration du PLU.

## Mesures du SAGE

- **5B-M7** : Assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE grâce à un tableau de bord. Publier annuellement ce tableau de bord après validation par la CLE. Diffuser largement une version simplifiée et explicitée de ce tableau de bord (internet, presse, ...).

- **5B-M9** : Accompagner les collectivités dans leur procédure de mise en compatibilité avec les objectifs du SAGE.

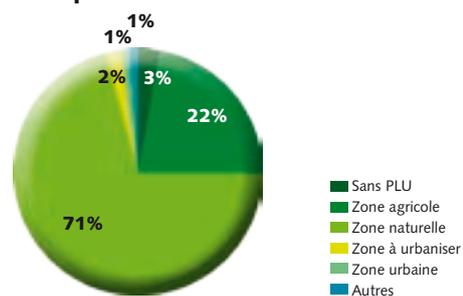
Le tableau de bord est téléchargeable dans son intégralité sur le site [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) et sur le site [www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

### Indicateur 4.b : Prise en compte des espaces à enjeux dans les PLU

La CLE a identifié 10 420 ha d'espaces à enjeux pour l'eau qui constituent des zones d'intérêt pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE.

La mesure 3A-M1 précise que les documents d'urbanisme permettent d'assurer la préservation des espaces à enjeux, par exemple en les classant en espaces naturels à protéger. Le SAGE recommande également d'édicter des prescriptions particulières sur ces espaces afin d'éviter les usages qui peuvent leur porter atteinte.

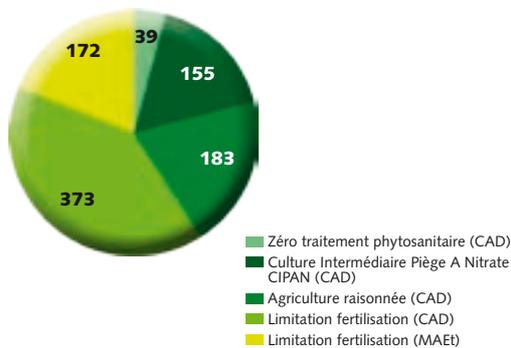
#### Exemple de l'arrondissement de Douai



93% des espaces à enjeux des communes de l'arrondissement de Douai sont classés en zone agricole ou en zone naturelle.

### Indicateur 3.3.b : Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement

La qualité des eaux est fortement dégradée sur l'ensemble du bassin versant de la Scarpe aval. L'activité agricole est une des sources de pollutions diffuses de la ressource en eau par l'utilisation de pesticides, les usages de fertilisation. Les mesures agroenvironnementales (Contrat d'Agriculture Durable (CAD), Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAEt)) sont des dispositifs contractuels qui permettent de limiter ces risques de pollution.

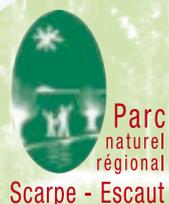


Fin 2009, 749 ha étaient contractualisés selon les Contrats d'Agriculture Durable et 172 ha de superficies agricoles étaient engagés au titre des MAEt.

NB : Les données ont été obtenues uniquement pour le territoire du PNR Scarpe-Escaut.

## Mesures du SAGE

- **3A-M1** : Les documents d'urbanisme permettent d'assurer la protection des espaces à enjeux et à enjeux prioritaires, par exemple en les classant en espaces naturels à protéger.
- **2C-M1** : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant les pollutions par les produits phytosanitaires.
- **2C-M3** : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant les pollutions par fertilisation.



**Secrétariat technique**  
Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux  
Tél. : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71  
E-mail : sage@pnr-scarpe-escaut.fr - Site internet : www.pnr-scarpe-escaut.fr



Cette lettre d'information a été réalisée avec le soutien financier de : l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et des structures intercommunales.

**Conception graphique :**  
gimbo 09 51 42 62 57

**Impression :**  
Décembre 2010 –  
2.500 exemplaires.

**Crédit photos :**  
David Delecourt

